

Projet de délibération de la commission des finances: «Approbation du budget 2015 de la Fondetec».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2017,
dans le rapport D-32 A du 10 octobre 2016)

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2015 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).